
SCHEMA DIRECTEUR
INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT DES
EAUX PLUVIALES
URBAINES

Phase 2 - Annexe 4 :
Cartes des aléas inondation et
PPRI de Fréjus et Saint-Raphaël

53266 | Décembre 2023 - v1 | MVG

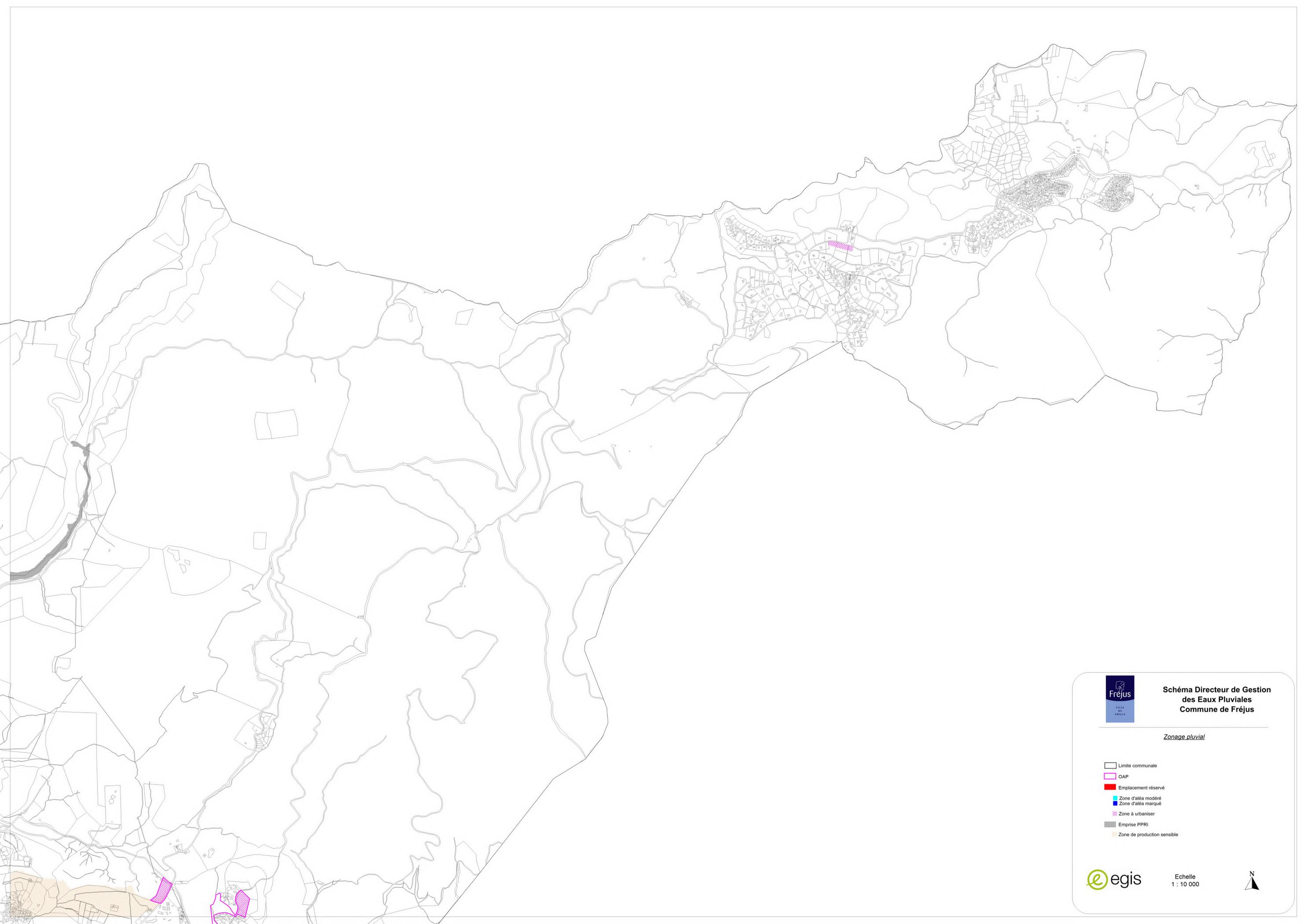
	3 chemin des Gorges de Cabriès 13127 VITROLLES Courriel : hydratec_vitrolles@hydra.setec.fr T : 04 86 15 62 50			Directeur de Projet	de	OVE
				Responsable d'affaire		MVG
				N° Affaire		53266
Fichier : Carte_aléa_inondation.docx						
V.	Date	Etabli par	Vérifié par	Nb. pages	Observations / Visa	
V1	Décembre 2023	PCO	MVG	8	Première édition	

Les cartes présentées dans cette annexe sont issues des précédents zonages des communes de Fréjus et Saint-Raphaël (Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales de Fréjus - Zonage pluvial, Egis, 2018 et Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales Commune de Saint-Raphaël - Zonage pluvial, Egis, 2018).

Elles cartographient les zones pour lesquelles l'aléa inondation est marqué ainsi que les zones qui entrent dans le PPRI de l'Argens. Les réglementations constructives de ces zones sont données dans le rapport du zonage pluvial.

Remarque, sur ces cartes apparaissent également :

- les zones de rejet sensible des zonages précédents ;
- les OAP et les zones à urbaniser des anciens PLU.



**Schéma Directeur de Gestion
des Eaux Pluviales
Commune de Fréjus**

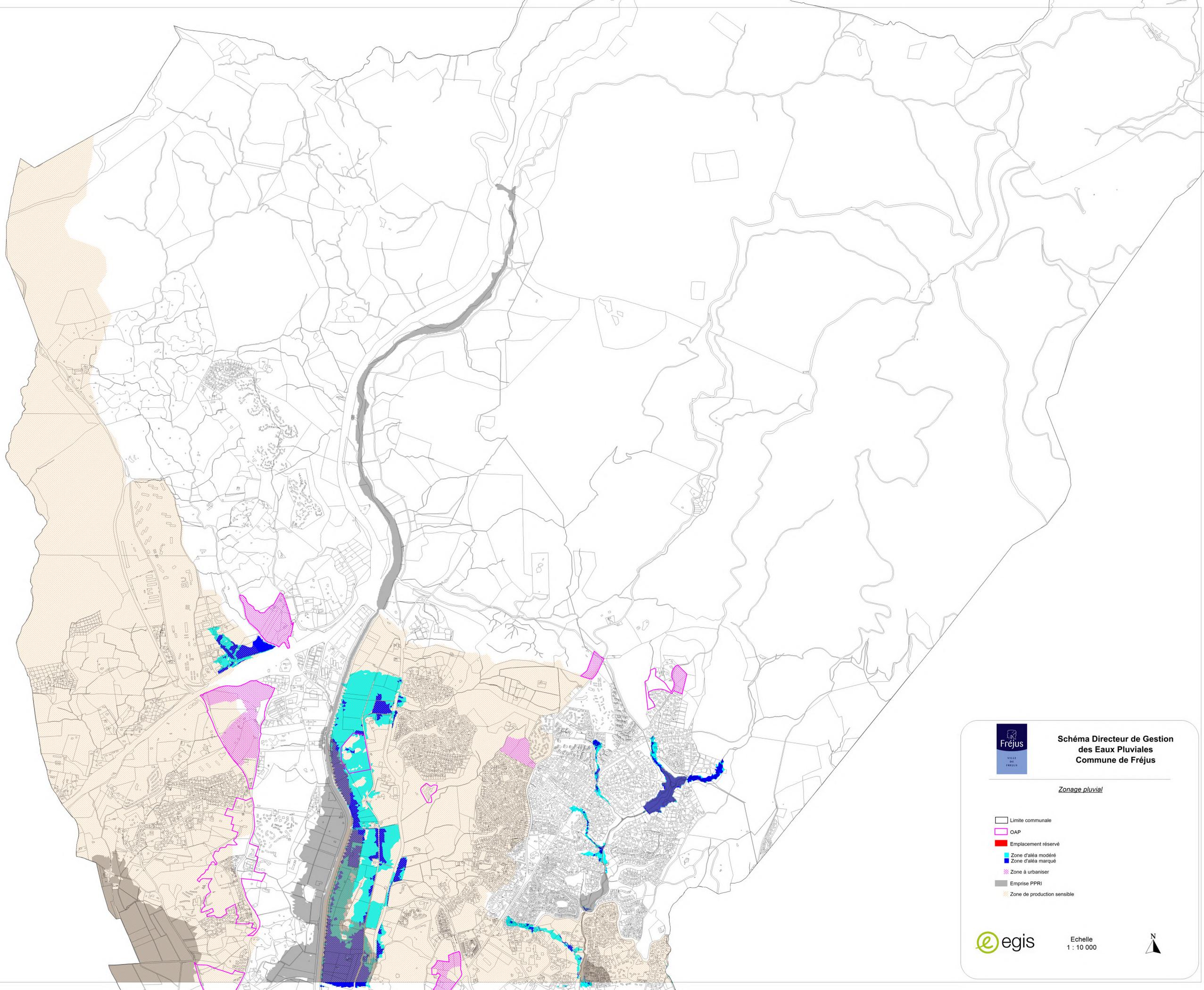
Zonage pluvial

-  Limite communale
-  OAP
-  Emplacement réservé
-  Zone d'aléa modéré
-  Zone d'aléa marqué
-  Zone à urbaniser
-  Emprise PPRI
-  Zone de production sensible



Echelle
1 : 10 000





**Schéma Directeur de Gestion
des Eaux Pluviales
Commune de Fréjus**

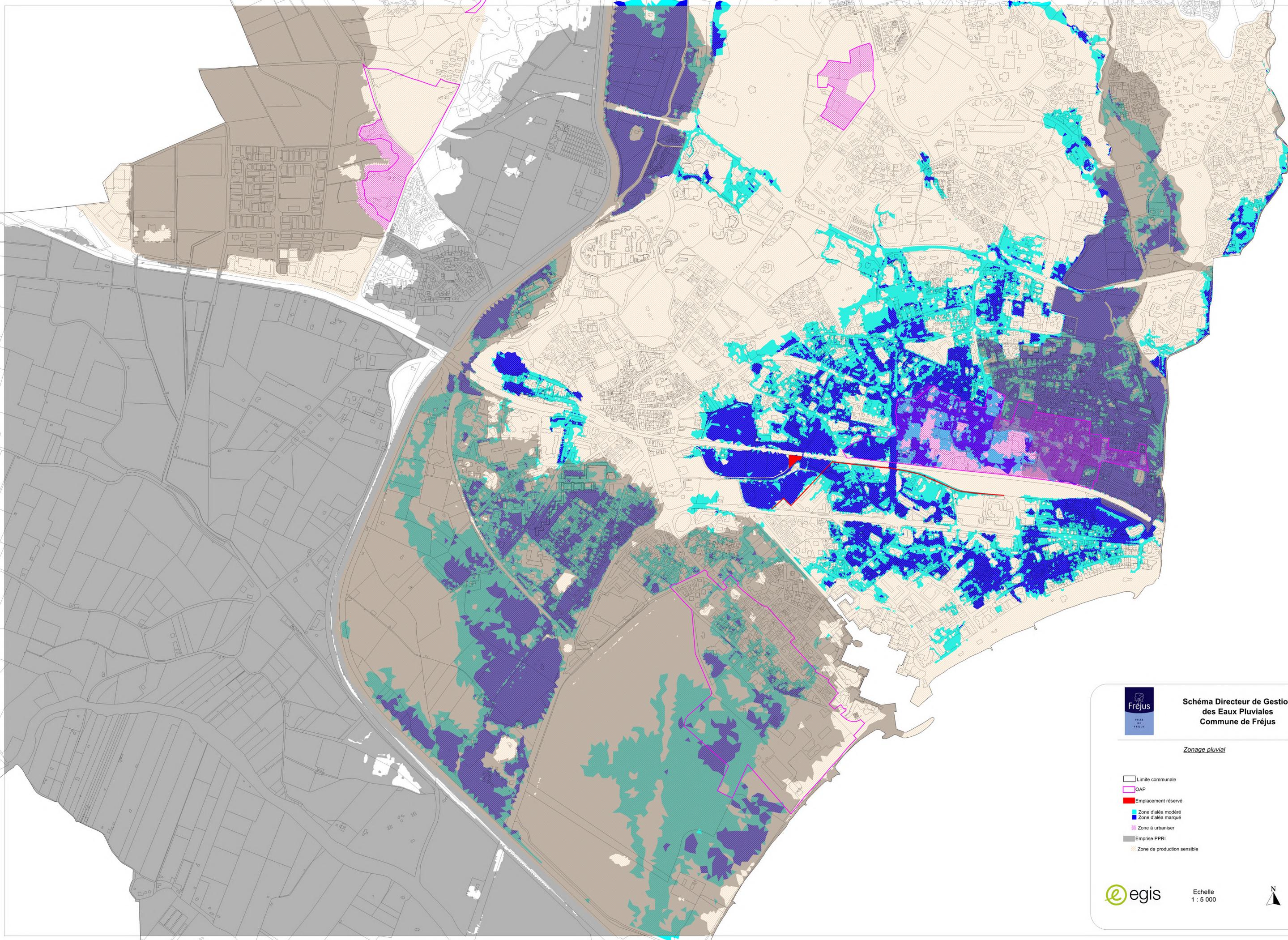
Zonage pluvial

-  Limite communale
-  OAP
-  Emplacement réservé
-  Zone d'aléa modéré
-  Zone d'aléa marqué
-  Zone à urbaniser
-  Emprise PPRI
-  Zone de production sensible



Echelle
1 : 10 000





**Schéma Directeur de Gestion
des Eaux Pluviales
Commune de Fréjus**

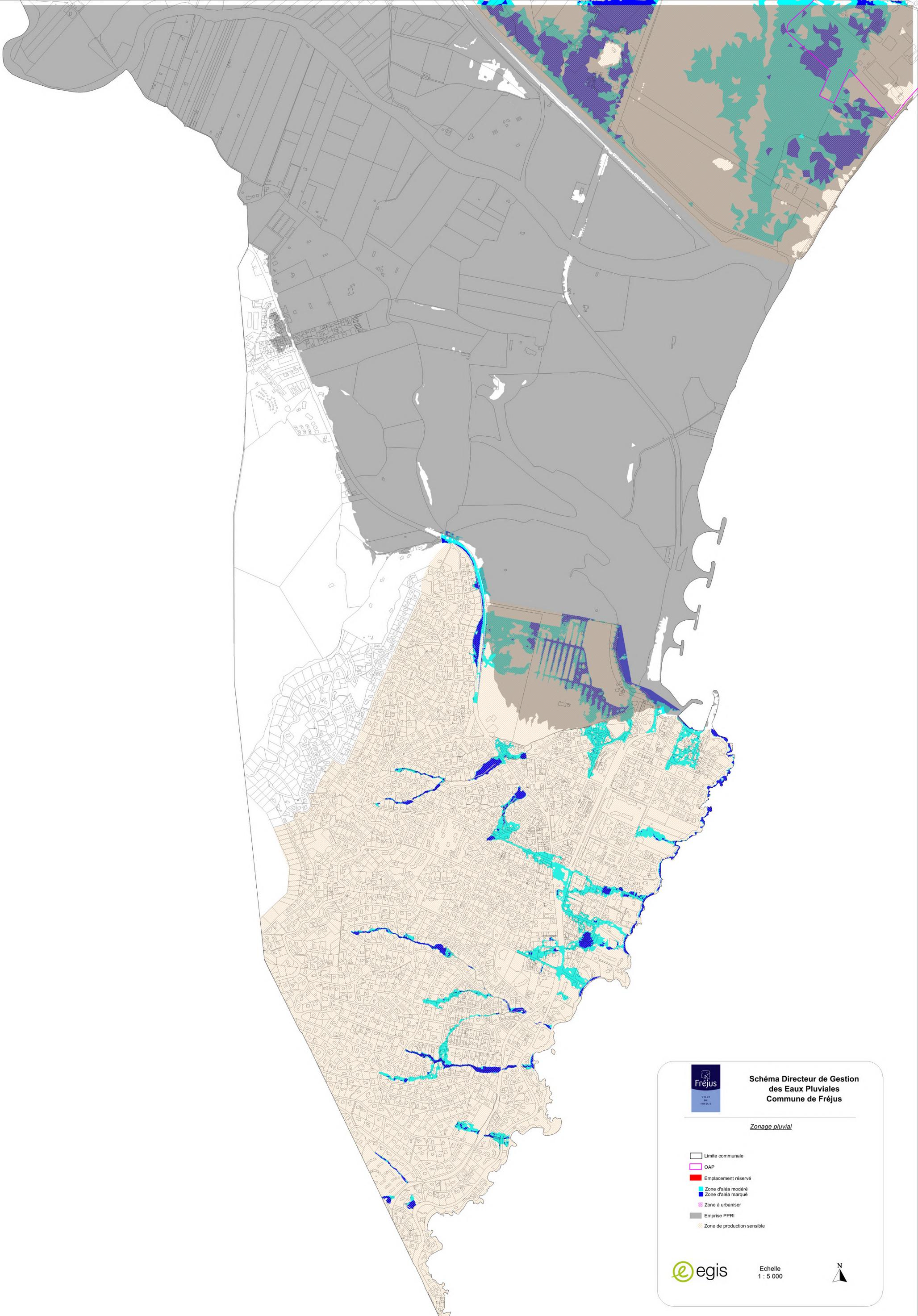
Zonage pluvial

-  Limite communale
-  OAP
-  Emplacement réservé
-  Zone d'aléa modéré
-  Zone d'aléa marqué
-  Zone à urbaniser
-  Emprise PPRI
-  Zone de production sensible



Echelle
1 : 5 000





**Schéma Directeur de Gestion
des Eaux Pluviales
Commune de Fréjus**

Zonage pluvial

-  Limite communale
-  OAP
-  Emplacement réservé
-  Zone d'aléa modéré
-  Zone d'aléa marqué
-  Zone à urbaniser
-  Emprise PPRI
-  Zone de production sensible



Echelle
1 : 5 000



Cartographie des hauteurs d'eau

Légende

Cadastre		Hauteur d'eau	
	Bâtiments		inférieure à 0,3 m - Aléa modéré
	Parcelles		entre 0,3 et 0,5 m - Aléa marqué
			entre 0,5 et 0,75 m
			entre 0,75 et 1 m
			supérieure à 1 m

